



JUSTICE ENQUÊTE

Vendetta contre une magistrate : révélations sur l'autre affaire Dupond-Moretti

Une ancienne présidente de la cour d'assises de Bastia est poursuivie disciplinairement, après une inspection lancée à l'initiative du garde des Sceaux. Elle dénonce une vengeance du ministre. Mediapart révèle les propos sexistes et d'une rare virulence tenus à son encontre devant la police en 2017.

Fabrice Arfi et Marine Turchi - 20 octobre 2023 à 19h49

Le 28 juin 2017, à 10 heures du matin, Éric Dupond-Moretti prend place dans un bureau de la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) d'Ajaccio, en Corse. Le célèbre avocat n'est pas là pour assister un client, comme à son habitude. Cette fois, c'est lui le suspect.

M^e Dupond-Moretti est entendu par un commandant de police chargé d'une enquête lancée par le procureur d'Ajaccio à la suite d'un signalement de l'ancienne présidente de la cour d'assises de Bastia. Marie-Laure Piazza a rapporté un incident qui s'était déroulé un an plus tôt dans les couloirs de la cour d'assises, juste avant l'ouverture d'un procès criminel que devait présider la magistrate et dans lequel M^e Dupond-Moretti intervenait en défense de l'un des accusés.

D'après son témoignage, Marie-Laure Piazza a été violemment prise à partie verbalement par l'avocat, qui aurait alors mis en cause sa probité, affirmant détenir les preuves que, pour un précédent procès, elle avait manipulé les jurés d'assises afin d'obtenir un verdict conforme à ses désirs – et non au dossier. Pour la magistrate, une telle scène relève ni plus ni moins d'une intimidation à quelques minutes de l'ouverture des débats.

Devant le commandant de police qui l'entend, Éric Dupond-Moretti a dit se souvenir d'avoir échangé des mots peu chaleureux avec la présidente de la cour

d'assises juste avant le procès, sans confirmer ni démentir la teneur des propos qui lui étaient imputés : « Pour le reste, je ne m'en souviens pas. »

En revanche, fidèle à sa réputation d'avocat qui fait de l'attaque la meilleure des défenses, M^e Dupond-Moretti va se livrer, sur procès-verbal, à une charge d'une rare virulence contre la magistrate. « M^{me} Piazza se comporte comme à son habitude. C'est pour moi l'une des plus mauvaises présidentes de cour d'assises que j'ai rencontrées dans ma carrière. Elle est partielle, elle ne connaît pas ses dossiers, elle n'a aucune empathie pour les gens », dit-il.

Il enchaîne : « C'est un magistrat extrêmement sévère. Elle cogne comme une sourde. Elle est très méprisante à l'égard des accusés et même des jurés. Elle est directive, caporaliste, et elle n'a pour moi aucune des qualités qui font un bon magistrat de cour d'assises. »

Interrogé sur les preuves qu'il assure détenir contre la magistrate – de prétendues lettres de jurés –, l'avocat confie ne pas les avoir et glisse au policier qu'il peut s'épargner une perquisition. Quant à savoir pourquoi il n'a pas saisi la hiérarchie judiciaire pour obtenir la récusation de Marie-Laure Piazza, qu'il juge partielle, M^e Dupond-Moretti esquive : « La magistrature est tellement corporatiste que ça ne marche jamais. »

L'affaire se soldera en juin 2018 par un rappel à loi prononcé par le procureur d'Ajaccio envers l'avocat star.

Des « représailles » du ministre ?

Trois ans plus tard, Éric Dupond-Moretti n'est plus avocat. Il est ministre de la justice. Et en 2021, un an après sa nomination Place Vendôme, il fait diligenter une inspection administrative concernant le fonctionnement de la cour d'appel de Cayenne, présidée par... Marie-Laure Piazza. La procédure va finalement aboutir à la mise en cause disciplinaire de la magistrate honnie du ministre, qui a été déchargée de ses fonctions au début de l'année.

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui a été formellement saisi par l'ex-Premier ministre Jean Castex

à la suite d'un décret de déport d'Éric Dupond-Moretti, s'est penché les 18 et 19 octobre sur cette affaire, dont le jugement sera connu début décembre, comme l'a rapporté [France Inter](#).

Pour les avocats de Marie-Laure Piazza, M^{es} François Saint-Pierre et Marie Lhéritier, la procédure dirigée contre la magistrate est une nouvelle illustration de l'esprit de vendetta du ministre Dupond-Moretti, qui aurait décidé de se venger de nombreux magistrats avec lesquels il a eu des démêlés professionnels et/ou personnels quand il était avocat.

Il faut dire que cette nouvelle affaire tombe au plus mal pour le garde des Sceaux. Pour mémoire, il doit en effet être jugé début novembre pour « prise illégale d'intérêts » devant la Cour de justice de la République (CJR), précisément pour avoir utilisé les moyens disciplinaires de son ministère afin de régler des comptes avec des procureurs du Parquet national financier (PNF) et un ancien juge de Monaco avec qui il avait été en conflit ouvert quand il était avocat.

« Nous avons défendu une magistrate intègre et courageuse injustement poursuivie par un ministre indigne, incompetent et malhonnête », a réagi auprès de Mediapart M^e François Saint-Pierre après l'audience de Marie-Laure Piazza devant le CSM.

La magistrate, qui récuse tous les griefs retenus contre elle – ils ont essentiellement trait à des difficultés relationnelles et professionnelles avec d'autres magistrats –, dénonce par ailleurs un détournement de procédure dans son affaire. Selon elle et ses avocats, une inspection de fonctionnement sur une juridiction ne peut pas en théorie aboutir à des poursuites disciplinaires visant un magistrat en particulier. Preuve, d'après eux, de la volonté de « représailles » du ministre.

Une « circonstance aggravante sexiste »

« On retrouve le même procédé que dans les autres affaires où Éric Dupond-Moretti était en conflit d'intérêts à l'égard de trois autres magistrats, mais avec une circonstance aggravante sexiste : il n'a pas supporté qu'une femme exerçant des fonctions d'autorité soit à l'origine de ce signalement sur son comportement qui lui a valu un rappel

à la loi », commente de son côté l'avocate M^e Marie Lhéritier.

Cette dimension « sexiste » a été mise en avant par la magistrate et ses avocats dans leur mémoire produit au CSM et lors de l'audience. Marie-Laure Piazza a affirmé que lorsque Éric Dupond-Moretti l'avait prise à partie, à Bastia, il se serait aussi « livré en cours d'audience, en public, à une gestuelle obscène de la langue sur les lèvres et de la main sur la braguette de son pantalon, tout en lui lançant de grossiers clins d'œil ».

L'enregistrement de l'audience à Bastia montre que la magistrate verbalise alors ces gestes, en se plaignant de « tics compulsifs » d'Éric Dupond-Moretti. Questionné sur ces propos par les policiers lors de son audition, en 2017, l'avocat avait répondu : « Aucun commentaire. Je n'ai pas de tics compulsifs. »

« Je n'ai pas eu de relations sentimentales avec Mme Piazza et je le regrette. Nous n'en serions pas là. Mais rien n'est perdu. »

Éric Dupond-Moretti devant la police d'Ajaccio en 2017

Le sexisme de l'actuel ministre transparaît d'ailleurs dans cette audition. Questionné par les policiers sur les relations personnelles ou professionnelles qu'il a pu, ou non, entretenir avec Marie-Laure Piazza, l'actuel ministre a répondu : « Puisque vous me posez la question, je n'ai pas eu de relations sentimentales avec M^{me} Piazza et je le regrette. Nous n'en serions pas là. Mais rien n'est perdu. »

Ce n'est pas la première fois que son comportement avec les femmes dans le cadre professionnel est mis en cause. En septembre 2021, l'avocate Nathalie Tomasini avait déposé plainte contre lui pour « menaces et violences psychologiques », comme [Mediapart](#) l'avait révélé. En cause, des propos qu'Éric Dupond-Moretti aurait tenus lors d'une suspension d'audience en février 2020, peu de temps avant de devenir ministre, alors qu'il était l'avocat d'un homme accusé de féminicide, tandis que Nathalie Tomasini et son associée défendaient la famille de la victime : « saloperie de pute », « hystériques », « hontes du barreau ».

Il aurait également eu, lors d'une autre interruption d'audience, « une gestuelle menaçante en levant le poing », en l'agitant vers M^e Tomasini et en lançant : « Je ne sais pas ce qui me retient. » Le ministre avait contesté ces

accusations. La plainte avait été classée sans suite en raison de la prescription des faits, requalifiés en « injures » par le parquet.

Ces dernières années, la presse s'est fait l'écho d'autres phrases sexistes que l'avocat aurait prononcées dans le cadre professionnel. Comme ces mots lancés à une policière, lors d'un procès en Corse : « *Tiens, voilà la pom-pom girl !* » ; puis : « *Tu trouves pas que ça sent la morue ?* » La fonctionnaire avait rapporté l'incident à la présidente du tribunal, qui l'avait évoqué à l'audience. Dupond-Moretti s'était alors défendu : « *La morue, c'est pas moi qui l'ai dit.* »

En mars 2022, l'Union syndicale des magistrats (USM) s'est emparée des faits dénoncés par Marie-Laure Piazza et a déposé plainte contre Éric Dupond-Moretti pour « prise illégale d'intérêts » devant la Cour de justice de la République, comme l'avait rapporté BFMTV. La plainte a été classée sans suite.

Sollicité par Mediapart, le ministre de la justice a répondu par la voix de ses avocats, M^{es} Jacqueline Laffont et Rémi Lorrain : « *Le ministre n'a pas l'intention de répondre aux pressions exercées à quelques jours des débats devant la CJR mais il dénonce une présentation malhonnête et mensongère des faits, rappelant que si la magistrate concernée a fait l'objet de poursuites disciplinaires, c'est sur décision du cabinet du Premier ministre. Par ailleurs, la tentative de plainte de l'USM à l'encontre du ministre a fait l'objet d'un classement sans suite par la Cour de justice de la République il y a plus d'un an.* »

Fabrice Arfi et **Marine Turchi**

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).